



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 05 octobre 2021 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel à la Maison du Pays de la Communauté de Communes du Fronsadais (Saint Germain de la Rivière - 33240), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 28/09/2021

Etaients présents :

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021


Affiché le

SLOW

ID : 033-253306617-20211005-2021_46-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO	P	Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	Ex	Monsieur VALEIX	P	CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	Ex	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX	Ex	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	P	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	P
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	Ex	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
 Reçu en préfecture le 13/10/2021
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20211005-2021_46-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Allain GANDRE, Délégué titulaire de la CDC Estuaire donne procuration à Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Estuaire
 Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye
 Monsieur Jean-Claude ABAÑADES, Vice-Président et délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la CALI
 Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la CALI
 Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la CALI

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 05 octobre 2021, 29 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION n° 2021 - 46

Objet : Validation du projet et du plan de financement de la coopération avec les Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER du Pays de la Haute Gironde et du Grand Libournais pour l'embauche d'un chercheur dans le cadre d'une thèse sur la thématique inégalités/territoires/déchets

Rapporteur : Nicolas TELLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n ° 2020-63 du 09 décembre 2020 portant création d'un emploi non permanent de Chercheur sur le thème inégalités/territoire/déchets dans le cadre d'une thèse.

Considérant qu'au travers de sa politique Zero Waste IMPACT, le SMICVAL ambitionne une véritable transformation du territoire.

Considérant que la bascule vers le Zero Waste (réduction de déchets) n'aura lieu que si des changements profonds s'opèrent chez les habitants du territoire. La gestion des déchets domestiques est en effet directement liée au mode de vie, aux habitudes et au quotidien des administrés.

Considérant qu'il est donc indispensable de bien comprendre et analyser les pratiques actuelles pour accompagner le changement puis mesurer l'impact de ces nouvelles pratiques sur la société.

Considérant qu'au sein d'un territoire marqué par d'importantes disparités sociales, le Smicval s'interroge notamment sur l'impact des politiques Zero Waste sur les inégalités déjà existantes. Alors que les études qui lient, empreinte carbone et enjeux sociaux, sont nombreuses, aucun équivalent n'existe dans le domaine des déchets.

- Qui produit quels déchets ?
- A quel endroit du territoire ?
- Quel lien entre production de déchets et inégalités ?

Considérant que ces questions sont aujourd'hui sans réponse.

Considérant qu'il est pourtant indispensable de les creuser pour réussir à mener une politique publique qui emmènera l'ensemble du territoire vers un mode de vie Zero Waste.

Considérant que le SMICVAL en contact avec le milieu académique et les laboratoires de recherche, propose d'accompagner un projet de recherche sur ce thème inégalités / territoire / déchets.

Considérant qu'à cette fin, le dispositif de thèse CIFRE semble le plus approprié pour mener à bien un tel projet. Au cours d'un travail de doctorat de 3 ans, un jeune chercheur mène ses recherches en étant co-encadré entre un laboratoire de recherche académique et une structure d'accueil.

Considérant que le soutien de l'Union Européenne est également sollicité dans le cadre d'une démarche de coopération avec les GAL LEADER du Pays de la Haute-Gironde et du Grand Libournais.

Il convient donc de :

1. Valider le plan de financement prévisionnel (année 1)

Le plan de financement prévisionnel pour la première année (du 15/04/2021 au 31/03/2022) de mise en œuvre du projet de l'embauche d'un chercheur dans le cadre d'une thèse sur la thématique inégalités/territoire/déchets est le suivant :

Dépenses	Financements
Frais salariaux = 38 142.85 €	Financement CIFRE = 14 000 €
Frais de mission = 2 108.14 €	Financement Leader-Haute-Gironde = 11 674,00 €

Achat livres = 500 €	Financement Leader-Grand Libournais = 9 638,92 €
	Total financement = 35 312,92 €
	Autofinancement = 5 438,07 €
Total (H.T.) = 40 750,99 €	Total : 40 750,99 €

Il est précisé qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement est prévue en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

2. Valider l'accord de coopération :

La demande de subvention pour le projet de l'embauche d'un chercheur dans le cadre d'une thèse sur la thématique inégalités/territoire/déchets auprès des fonds LEADER s'inscrit dans une démarche de coopération interterritoriale avec les Groupes d'Action Locale LEADER du Grand Libournais et de la Haute-Gironde. A ce titre, un accord de coopération sera signé définissant les modalités de coopération entre le SMICVAL et les deux GAL partenaires.

3. Autoriser Monsieur le Président à solliciter le soutien de l'Union Européenne auprès des GAL LEADER du Pays de la Haute-Gironde et du Grand Libournais, et à signer tout document relatif au suivi de ces demandes d'aide.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- Valider le plan de financement prévisionnel de la première année de mise en œuvre du projet,
- Valider l'accord de coopération avec les Groupes d'Action Locale LEADER du Pays de la Haute-Gironde et du Grand libournais,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter le soutien de l'Union Européenne auprès des Groupes d'Action Locale LEADER du Pays de la Haute-Gironde et du Grand Libournais, et à signer tout document relatif au suivi de ces demandes d'aide.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (26 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 4 procurations, décide :

Article 1 :

De valider le plan de financement prévisionnel de la première année de mise en œuvre du projet, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

De valider l'accord de coopération avec les Groupes d'Action Locale LEADER du Pays de la Haute-Gironde et du Grand libournais, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le soutien de l'Union Européenne auprès des Groupes d'Action Locale LEADER du Pays de la Haute-Gironde et du Grand Libournais, et à signer tout document relatif au suivi de ces demandes d'aide, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 4 :

Le Président, le Directeur et le Trésorier sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.


Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 05 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le 
ID : 033-253306617-20211005-2021_46-DE